

PROCES- VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 JANVIER 2014

Le vendredi 31 janvier 2014 à **20H00**, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie de Les Touches, sous la présidence de M. Gilles GUINOÛT, Maire.

* * *

Adoption du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2013.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un Procès-Verbal, faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, doit être dressé.

Remarque est faite de la présence d'une coquille dans le projet de DM n°5 – budget principal. Le document corrigé est présenté ci-après :

Section de fonctionnement -			
Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes
Chapitre 011	Charges à caractère général	+ 10 000	
art 60612	Énergie et combustibles	+ 7 000	
art 61522	Entretien bâtiments	+ 3 000	
Chapitre 012	Charges de personnel	- 5 000	
art 6218	Autre personnel extérieur	- 5 000	
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	- 5 000	
art 6558	Autres contributions obligatoires	- 5 000	
TOTAL DM n°5		0	
Section d'investissement -			
Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes
Opération 116	Achats divers	+ 4 000	
art 2158	Autres installations	+ 1 500	
art 2188	autres immobilisations corporelles	+ 2 500	
Opération 159	Travaux mairie	0	
art 2183	Mobilier	+ 10 000	
art 2188	autres immobilisations corporelles	+ 10 000	
art 2313	constructions	- 20 000	
Opération 178	Salle omnisport	3 000	
art 2313	Constructions	+ 3 000	
Opération 241	Groupe scolaire	0	
art 20415	Subventions aux organismes publics	+ 2 000	
art 2183	mat bureau et informatique	+ 2 500	
art 2188	autres immobilisations	+ 3 500	
art 2315	installations, matériels, outillages	- 8 000	
Opération 254	City Parc	0	
art 2312	Terrains	+ 45 000	
art 2315	Installations, matériel et outillage techniques	- 45 000	
Opération 25	Bâtiments communaux	- 12 000	
art 2313	Constructions	- 12 000	
Opération 260	PAVC	+ 5 000	
art 2315	Installations, matériels, outillages	+ 5 000	
Chapitre 16	Emprunts	+ 15 600	
art 16871	Emprunt CAF	+ 15 600	
Chapitre 020	Dépenses imprévues	- 15 600	
TOTAL DM n°5		0	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Approuve à l'unanimité** le Procès- Verbal corrigé, de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2013 dont chacun des conseillers a pu prendre connaissance.

DELIBERATIONS

OBJET : Occupation du domaine public – dépôt de bouteilles de gaz VIVAL.

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 2122-1 à L 2122-3 et L2125-1 à L2125-6 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les Collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, pouvant être révoquées à tout moment par la commune ;

Considérant que cette autorisation précaire doit être soumise à redevance

Considérant la demande de Madame RIGAULT, gérante du commerce VIVAL, de stocker pour la vente, des bouteilles de gaz aux lieux suivants : - 4 place de la Mairie – devant le commerce (surface au sol : environ 1.50m²)
- Parking du Mont Juillet – sur le trottoir (surface au sol : environ 1.50 m²)

Monsieur le Maire, propose au Conseil municipal d'autoriser Mme RIGAULT à occuper le domaine public pour le stockage de bouteilles de gaz sur les deux sites précités.

Il propose de fixer la redevance d'occupation du domaine public au prix symbolique de 1 € par an pour les deux sites. Une convention sera conclue entre la commune et Mme RIGAULT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise à l'unanimité** l'occupation du domaine public pour le stockage de bouteilles de gaz sur les sites suivants : 4 Place de la Mairie et Parking du Mont Juillet
- **Fixe** la redevance d'occupation du domaine public correspondante au montant de 1€ par an.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la Convention d'occupation du domaine public correspondante.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – Emprunt CACIB – Utilisation temporaire du prêt IENA modulable

Monsieur Joseph TESTARD, Adjoint aux finances, informe le Conseil Municipal que dans le but d'optimiser la trésorerie communale et d'ajuster les paiements à la trésorerie réellement disponible, la commune a souscrit en janvier 2011 un prêt IENA pouvant être utilisé en tant que de besoin auprès de la CACIB.

Ce prêt permet d'effectuer des remboursements anticipés provisoires à hauteur du capital restant et ainsi de réduire temporairement les intérêts dus.

Compte tenu de la trésorerie actuelle de la commune, il est donc proposé au conseil municipal, comme le permet le contrat de prêt signé avec la CACIB, de donner son accord pour une nouvelle utilisation temporaire de ce prêt à hauteur de 1 000 000 €.

Des mouvements comptables seront passés dès le déblocage/remboursement des fonds correspondants avec les écritures suivantes passées sur le budget Général/commune 2014 :

- mandats de dépenses au compte 16449 (remboursement d'emprunt) = 1 000 000 €
- titres de recettes au compte 16449 (régularisation tirage sur emprunt) = 1 000 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise à l'unanimité** l'utilisation temporaire du prêt IENA modulable conclu avec la CACIB, pour un montant de 1 000 000 €
- **Précise** que les opérations comptables correspondantes seront inscrites au budget général 2014

OBJET : REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – Mise en place des Nouvelles Activités Péri-scolaires pour l'ensemble des élèves

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Réforme des rythmes scolaires, Monsieur le Maire, rappelle que les écoles privées sous contrat ont le choix de mettre en place ou non ces nouveaux rythmes.

En cas de mise en œuvre de la réforme, elles ont par ailleurs la possibilité d'organiser directement les Nouvelles Activités Péri-scolaires (NAP) ou d'avoir recours aux services de la commune en la matière. Dans ce cas, les aides financières de l'Etat et de la Caisse d'Allocations Familiales sont versées directement à la commune pour l'ensemble des élèves (écoles publiques et écoles privées).

Après concertation avec les deux écoles et si l'école privée décide de mettre en œuvre la réforme en 2014, Monsieur le Maire propose au Conseil, que les Nouvelles Activités Péri-scolaires soient prises en charge par la commune pour l'ensemble des élèves des deux écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide à l'unanimité**, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, d'organiser les Nouvelles Activités Péri-scolaires pour l'ensemble des élèves de la commune (école publique et école privée)

INFORMATIONS DIVERSES

- Affaires scolaires – Point d'étape sur la réforme des rythmes scolaires

Afin de pouvoir avancer sur la mise en place des rythmes scolaires en septembre et dans le cadre des Comités de pilotage mis en place en novembre 2013, il a été demandé à l'école privée de se positionner avant la fin janvier sur la mise en œuvre ou non de la réforme dans leur établissement.

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de l'école privée sollicitant des précisions sur le projet envisagé.

Après échanges, le conseil municipal formule les remarques suivantes :

- La commune propose de mettre en place un service commun à tous les élèves, dans la continuité des actions engagées depuis plusieurs années.
- Les Nouvelles Activités Péri-scolaires seront ouvertes au privé dans les mêmes conditions que le public si l'école privée fait le choix d'une mise en œuvre de la réforme
- Les conditions d'ouverture de l'accueil de loisirs et de l'accueil péri-scolaire relèvent de la compétence d'une association et non de la commune
- La commune est contrainte par un calendrier serré pour pouvoir mettre en œuvre la réforme. Si l'école privée souhaite intégrer ce projet, il lui est demandé de se positionner rapidement.

- Intempéries décembre 2013 – reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des inondations du 24 décembre dernier, M. le Préfet a reconnu l'état de catastrophe naturelle pour l'ensemble du territoire de la commune. Cette procédure doit faciliter la démarche des sinistrés auprès de leur assurance.

- Eglise – diagnostic : Etude en cours afin d'estimer le coût de la sécurisation.

- Mairie – Mise en place du modulaire.

Certains services de la Mairie (dont le service scolaire) sont désormais installés dans le modulaire.

- CCEG – Bilan mensuel :

- Compétence PLUI – le transfert de la compétence PLU à la CCEG devrait être validé par la Préfecture début février, après un vote à l'unanimité des communes membres.

Il est précisé qu'une charte de gouvernance a été votée par les communes et la CCEG afin de garantir le bon fonctionnement de cette compétence et d'associer les communes aux actions à mener.

- Réseau énergie – La CCEG devrait créer un poste à compter de l'été 2014 pour exercer les missions suivantes : mise en œuvre du Plan climat énergie (50%) et conseil en économie partagée (50%).

Cette dernière mission sera mutualisée entre 6 à 7 communes et vise à réaliser une étude énergétique de chaque bâtiment municipal (hors logements) mais aussi des éclairages publics.

QUESTIONS DIVERSES

Mont-Juillet : Didier Geny demande confirmation pour l'installation d'un branchement électrique au Mont Juillet. Celui-ci sera utilisable par les associations pour leurs événements.

- Numérotation des villages : la poursuite de l'opération est subordonnée à la possibilité pour Interface compétence de mettre un stagiaire à disposition de la commune

- Foyer de vie : Didier Geny informe le Conseil de l'organisation d'un vide dressing par le foyer de vie le 22 mars 2014

La séance est clôturée à 21h45